



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-168

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2026

Sommaire

Direction de la sécurité sociale - Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R32-2026-04-21-00004 - ARRÊTÉ du 21 avril 2026 portant modification (N° 1) à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise (2 pages)	Page 3
R32-2026-04-21-00001 - ARRÊTÉ du 21 avril 2026 portant modification (N° 1) à l'arrêté de nomination des membres du conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord - Pas-de-Calais (1 page)	Page 5
R32-2026-04-21-00002 - ARRÊTÉ du 21 avril 2026 portant modification (N° 2) à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie (1 page)	Page 6

**ARRÊTÉ du 21 avril 2026 portant modification (N° 1)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 2026 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien PILLOT, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les modifications formulées par la confédération générale du travail – force ouvrière (*CGT-FO*), par la confédération française de l'encadrement – confédération générale des cadres (*CFE-CGC*) et par la fédération nationale de la mutualité française (*FNMF*).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 4 avril 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

- 3) Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière (CGT-FO)
Titulaires :
 - Mme Ingrid BERREFANE (*désignée sur siège vacant*)
- 4) Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC)
Suppléant :
 - M. Stéphane FONTANA (*désigné sur siège vacant*)

En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité française, sur désignation

- Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)
Suppléants :
 - Mme Laurence TROJANI (*désignée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 21 avril 2026

Pour la cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,
l'adjoint



Julien PILLOT

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARRÊTÉ du 21 avril 2026 portant modification (N° 1)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'Union pour le
Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord – Pas-de-Calais**

La ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R.121-5 à R.121-7, D.213-7 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2026 portant nomination des membres du conseil départemental du Pas-de-Calais au sein de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien PILLOT, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les modifications formulées par la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 18 mars 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

2/ En tant que représentants des employeurs, sur désignation

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

- Madame Véronique DAMIENS (*désignée sur siège vacant*)

3/ En tant que représentants au titre des travailleurs indépendants, sur désignation

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaire :

- Monsieur Arnaud GUISLAIN (*désigné sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 21 avril 2026

Pour la Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,
l'adjoint



Julien PILLOT

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARRÊTÉ du 21 avril 2026 portant modification (N° 2)
à l'arrêté de nomination des membres du conseil d'administration de
l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Picardie**

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Picardie ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien PILLOT, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté ministériel modificatif en date du 25 mars 2026 ;

Vu la modification formulée par la confédération générale du travail (CGT).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 18 mars 2026 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

1/ En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

2) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

- Monsieur Laurent REGNIER (*désigné sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 21 avril 2026

Pour la cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale,
l'adjoint



Julien PILLOT

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.